



# FR

Cette action est financée par l'Union européenne

## Annexe 1

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2019 en faveur de la République du Cameroun

### Document d'action concernant l'Accompagnement des mutations du bassin cotonnier du Cameroun – ABC

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>           | Accompagnement des mutations du bassin cotonnier du Cameroun – ABC<br>Numéro CRIS: CM/FED/041-716<br>financé par le Fonds européen de développement (FED)   |   |
| <b>2. Zone bénéficiaire de l'action/ localisation</b> | République du Cameroun<br>L'action sera menée à l'endroit suivant: les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua du Cameroun.   |   |
| <b>3. Document de programmation</b>                   | Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 pour la République du Cameroun   |   |
| <b>4. Objectifs de développement durable (ODD)</b>    | ODD principaux : ODD 2 (Éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire) et 8 (Travail décent et croissance durable)<br>Autres ODD significatifs : ODD 1 (Éliminer la pauvreté), 5 (Autonomisation des femmes), 13 (Changement climatique).   |   |
| <b>5. Secteur d'intervention/ domaine thématique</b>  | Développement rural   | Aide au développement: OUI <sup>1</sup> |
| <b>6. Montants concernés</b>                          | Coût total estimé: <b>16 500 000 EUR</b><br>Montant total de la contribution du FED: <b>9 500 000 EUR</b><br>Il est prévu que l'action sera cofinancée par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) avec un montant indicatif de 7 000 000 EUR (à confirmer). |   |
| <b>7. Modalité d'aide</b>                             | Modalité de projet  |   |

<sup>1</sup> L'aide publique au développement doit avoir pour objectif essentiel la promotion du développement économique et du bien-être dans les pays en développement.

|  |   |                          |                              |                           |
|--|---|--------------------------|------------------------------|---------------------------|
| <b>et modalité de mise en œuvre</b>                | Gestion indirecte avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  |                          |                              |                           |
| <b>8 a) Codes CAD</b>                              | 31161- Production de récoltes vivrières<br>31162 - Récoltes destinées à l'exportation et à l'industrie<br>31191- Services agricoles |                          |                              |                           |
| <b>b) Principal canal de distribution</b>          | /3000 - Third Country Government (Delegated co-operation) <sup>2</sup><br>- Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)    |                          |                              |                           |
| <b>9. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b> | <b>Objectif stratégique général</b>   | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif significatif</b> | <b>Objectif principal</b> |
|  | Développement de la participation/bonne gouvernance   | X                        | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/>  |
|  | Aide à l'environnement  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>     | X                         |
|  | Égalité entre les hommes et les femmes et émancipation des femmes et des jeunes filles  | <input type="checkbox"/> | X                            | <input type="checkbox"/>  |
|  | Développement du commerce   | <input type="checkbox"/> | X                            | <input type="checkbox"/>  |
|  | Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile   | X                        | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/>  |
|  | Réduction des risques de catastrophe  | X                        | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/>  |
|  | Inclusion de personnes avec handicap  | X                        | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/>  |
|  | Nutrition   | <input type="checkbox"/> | X                            | <input type="checkbox"/>  |
|  | <b>Marqueurs de la convention de Rio</b>  | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif significatif</b> | <b>Objectif principal</b> |
|  | Diversité biologique  | X                        | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/>  |
|  | Lutte contre la désertification   | <input type="checkbox"/> | X                            | <input type="checkbox"/>  |
|  | Atténuation du changement climatique  | X                        | <input type="checkbox"/>     | <input type="checkbox"/>  |
|  | Adaptation au changement climatique   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>     | X                         |
|  | <b>10. Programmes thématiques phares « Biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent »</b>                               | N/A.                     |                              |                           |

## RESUME

La zone du bassin cotonnier du Cameroun (Extrême-Nord, Nord et de manière plus marginale l'Adamaoua) est marquée par un ensemble de crises et mutations : une crise démographique qui engendre des conflits autour de l'accès aux ressources naturelles, notamment agricoles et pastorales ; d'importants mouvements migratoires internes ; la crise sécuritaire qui touche la partie septentrionale du Cameroun en lien avec la présence de Boko Haram, mais aussi une

<sup>2</sup> <http://www.oecd.org/dac/stats/annex2.htm>

criminalité croissante (enlèvements fréquents pour rançon, vols de bétail, etc.). Cette zone est marquée enfin par les effets négatifs du changement climatique (pluviométrie plus erratique), une perte progressive de la fertilité des sols, mais aussi la récurrence de périodes de sécheresse et d'inondations. On relève, dans cette même zone, trois zones protégées et des couloirs de connexion avec une pression observée à mettre en lien avec la production agricole et la transhumance. Préserver le corridor écologique du Nord reliant les parcs du Faro, de la Benoué et de Bouba-Ndjida apparaît essentiel pour préserver l'environnement et la biodiversité.

La stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix (RCP) dans les régions du Septentrion et de l'est du Cameroun pour 2018-2022 a été validée en novembre 2017. Des indicateurs socio-économiques alarmants liés notamment au contexte de crise mais aussi à la faible performance de l'administration publique, de même que l'urgence de réduire la vulnérabilité de ces zones sont mis en exergue dans le diagnostic qui a été dressé. Les perspectives socio-économiques pour la jeunesse sont extrêmement réduites, avec un fort risque que ces jeunes se détournent des activités légales ou se fassent « enrôler » par des groupes radicalisés et violents. L'analyse contextuelle de la stratégie RCP marque en outre la discrimination des femmes en particulier celles des groupes défavorisés sur le plan socio-économique.

Dans ce contexte de crise, la filière coton représente une importance primordiale pour le Cameroun en général et pour les régions du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua en particulier. La production concerne plus de 160 000 producteurs, dont 15 % de femmes, rassemblés dans la Confédération nationale des producteurs du coton au Cameroun (CNPCC). La filière fait vivre directement plus de deux millions de personnes soit 25 % de la population du Septentrion. La production actuelle de coton est d'environ 300 000 tonnes/an (chiffres 2014), avec un potentiel de production estimé à moyen terme à 400 000 tonnes/an. La filière représente 1,5 % du produit intérieur brut (PIB) national, 5 % du PIB agricole, 15 % du PIB du septentrion et 4 % des exportations du Cameroun.

Au-delà de sa contribution économique, la filière, à travers l'importante activité de la Sodécoton (Société de développement du coton au Cameroun) qui ne se limite pas au traitement industriel du coton, permet aux producteurs et plus largement aux communautés du bassin cotonnier d'avoir accès à un certain nombre de services publics de base. Cette action d'appui, en intervenant principalement sur la filière coton, propose d'accompagner plus largement les mutations du bassin cotonnier camerounais. Elle consistera plus spécifiquement en la **fourniture de services aux populations rurales leur permettant de sécuriser et de renforcer leurs capacités génératrices de revenus et d'emploi décents, en améliorant la résilience de leurs systèmes de production au changement climatique**. Elle entend avoir un effet levier sur l'ensemble de la zone du bassin cotonnier en renforçant plus particulièrement les cadres structurants et les acteurs essentiels tels que la Sodécoton et la CNPCC.

Cette action s'inscrit dans le cadre stratégique plus large de l'opérationnalisation de la stratégie RCP et fait écho plus particulièrement à son axe stratégique n° 4 : accès à la terre, élevage et production, et met l'accent sur la relance et l'amélioration de la production et de la productivité agro-pastorales. Des plateformes de concertation avec la partie gouvernementale et tous les partenaires européens (UE, France, Allemagne, BEI) et au-delà (Société financière internationale, Banque mondiale) devront être établies et renforcés.

L'action est en ligne avec la Communication relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement

et l'emploi au niveau supérieur<sup>3</sup>. En particulier pour le Cameroun, dans le cadre du « Jobs and Growth Compact » - Pacte Croissance et Emploi, cette action renvoie à l'axe 4 qui concerne le développement des chaînes de valeur ayant un haut potentiel de création d'emploi, notamment pour les jeunes populations rurales. Le coton a été identifié comme une chaîne de valeur à retenir dans cette perspective.

## **1 ANALYSE DU CONTEXTE**

### **1.1 Description du contexte**

Le Cameroun (475 442 km<sup>2</sup> – 22,8 millions d'habitants) est un pays caractérisé par l'abondance des ressources naturelles et qui bénéficie des ressources humaines qualifiées. Avec une croissance économique régulière mais modérée (4,7 % du PIB en 2016), le pays représente près de la moitié du potentiel économique de la zone Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le pays a une économie relativement ouverte et les importations dominent le commerce avec l'extérieur. 80 % des recettes d'exportations proviennent de produits non transformés (pétrole, bois et bananes).

Longtemps considéré comme un exemple de stabilité politique et de prospérité économique dans un continent dominé par des conflits et la dépendance de matières premières, le Cameroun a été touché, ces dernières années, par des crises sécuritaires, humanitaires et économiques.

Le Cameroun constitue un marché de travail important pour beaucoup de ressortissants des pays voisins et a absorbé ainsi une partie importante de la migration transfrontalière de la sous-région. Néanmoins, la situation sécuritaire s'est détériorée au cours des dernières années, ce qui a provoqué une augmentation de la dépense sécuritaire et une menace pour le développement économique du pays.

Un certain nombre de crises touchent le pays. Le nord du pays est affecté par la crise du lac Tchad qui perdure avec un fort climat d'insécurité. Cette insécurité a induit un mouvement de déplacement interne de grande échelle (environ 220 000 personnes déplacées internes) et l'arrivée d'environ 85 000 réfugiés nigériens principalement localisés dans le camp de Minawao. 250 000 réfugiés sont par ailleurs arrivés dans l'est du pays à la suite des tensions qui secouent la République centrafricaine voisine (100 000 sont arrivés après la crise 2006 et les autres suite à la crise de 2013). Enfin, plus récemment, depuis fin 2016 les régions du Sud-Ouest et Nord-Ouest (régions anglophones du pays) ont également sombré dans un climat d'insécurité. On estime au nombre de 250 000 (Office de coordination des affaires humanitaires (OCHA) estimation d'août 2018) le nombre de personnes déplacées internes. Environ 34 000 personnes ont fui vers le Nigéria selon la Commission nationale pour les réfugiés, migrants et personnes déplacées internes au Nigéria dont 25 000 ont été enregistrées par le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR). La situation est volatile dans ces régions.

Le Plan national d'adaptation indique les vulnérabilités du pays face au changement climatique. Le Cameroun, malgré son économie diversifiée, reste particulièrement exposé du fait de ses territoires en zone sahéenne, durement touchés par la désertification. Le plan considère que l'ensemble des secteurs économiques, ainsi qu'environ 320 000 camerounais, sont directement touchés par les catastrophes liées au climat chaque année.

La population des trois régions du nord du Cameroun (Nord, Extrême-Nord et Adamaoua) a été estimée en 2010 à 6 545 000 d'habitants (3<sup>e</sup> Recensement générale de la population et de l'habitat (RGPH)) dont 4 749 000 en milieu rural qui vivent principalement de l'agriculture et

<sup>3</sup> COM(2018)643 final du 12.9.2018.

de l'élevage. La population urbaine (les villes de plus de 10 000 habitants) dépend aussi de ces activités de production soit directement (plusieurs dizaines de milliers de producteurs en ville ou en périphérie) soit indirectement en travaillant dans le secteur de l'agrofourmiture, du commerce et de la transformation des produits (usines du secteur cotonnier, transport, petite transformation, commerces, etc.).

Environ 80 % à 85 % de la population du nord du Cameroun vivent donc directement ou indirectement de l'agriculture (au sens large, c'est-à-dire intégrant l'élevage). Faute de secteurs secondaires et tertiaires développés (très peu de d'industries non liées à l'agriculture, pas de ressources minières, détérioration du tourisme liée à la montée de l'insécurité) le développement économique et social des trois régions repose actuellement sur les performances technico-économiques (rendement, marges dégagées, rémunération des actifs familiaux et salariés), la résilience et la compétitivité du secteur agricole. Or, la pression croissante sur les ressources naturelles condamne les systèmes agro-pastoraux actuels et exacerbent les conflits entre agriculteurs (souvent devenus agro-éleveurs) et éleveurs transhumants.

Le paysage institutionnel complexe n'aide pas toujours à la résolution de ces situations conflictuelles: le Nord Cameroun est marqué par une superposition de pouvoirs décisionnels issus de l'organisation administrative, des autorités coutumières et plus récemment des communes. Il en résulte une multiplication de centres de décisions qui n'agissent pas forcément de concert, parfois même de manière antagoniste (en fonction d'intérêts catégoriels et de court terme). Des structures de concertation existent dans certains cas mais ne sont pas toujours fonctionnels et surtout peinent à faire appliquer / reconnaître leurs décisions.

## **1.2 Cadre stratégique de l'action (mondial, l'UE)**

Le PIN de l'Union européenne (UE), premier partenaire commercial du Cameroun, a inscrit le développement du monde rural et le renforcement des filières agricoles comme l'un des piliers de son intervention au Cameroun pour la période 2014-2020.

La Communication relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur<sup>4</sup> vise la dynamisation des investissements privés en Afrique, à renforcer les échanges, à créer des emplois et à investir dans l'éducation et les compétences. Une série d'actions clés sont mises en avant: stimuler les investissements stratégiques et renforcer le rôle du secteur privé; investir dans l'humain en investissant dans l'éducation et les compétences, renforcer l'environnement des entreprises et le climat d'investissement, exploiter pleinement le potentiel de l'intégration économique et des échanges; mobiliser une enveloppe importante de ressources financières.

En particulier pour le Cameroun, dans le cadre du Jobs and Growth Compact -Contrat Croissance et Emploi-, l'axe 4 concerne le développement des chaînes de valeur ayant un haut potentiel de création d'emploi. Le coton a été identifié comme une chaîne de valeur à retenir dans cette perspective. Le gouvernement camerounais et ses partenaires techniques et financiers ont identifié la filière coton comme porteuse en termes de croissance et création d'emploi.

L'Union européenne s'est engagée par ailleurs à soutenir le Cameroun dans l'opérationnalisation de la stratégie pour le Relèvement et la consolidation de la paix dans les régions du Septentrion et de l'est du Cameroun 2018-2022 qui définit un ensemble d'actions prioritaires devant répondre aux défis de consolidation de la paix. Le renforcement du secteur coton fait partie des priorités identifiées.

---

<sup>4</sup> COM(2018)643 final du 12.9.2018.

Pour l'Union européenne, cette action d'accompagnement constitue une opportunité pour proposer une approche multiforme et conjointe et avoir un effet levier sur le secteur et la mobilisation de l'ensemble des partenaires. En effet, cette action sous forme de don, devrait être associée avec les divers appuis des États-membres, mais aussi avec un appui de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de l'Agence française de développement (AFD), sous forme de prêt, pour renforcer les capacités industrielles de la Sodécoton et enfin avec un dialogue politique sectoriel avec l'État camerounais dans le cadre du contrat de réforme sectorielle de l'UE.

Par ailleurs, la mobilisation d'une analyse de la chaîne de valeur grâce à l'analyse de filière pour le développement (VCA4D) permettra de faire un suivi de l'évolution de la filière coton au Cameroun et qui prendra en compte les éléments économiques, sociaux, environnementaux, climatiques ainsi que l'impact sur la biodiversité.

Le projet actuel va contribuer au Plan « Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes : transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE 2016-2020<sup>5</sup>, spécifiquement aux objectifs 14 « Accès à un travail décent pour les femmes de tous âges », 15 « Égalité d'accès des femmes aux services financiers, aux ressources productives telles que la terre, au commerce et à l'entrepreneuriat » et 20 « Égalité des droits des femmes en matière de participation aux processus de prise de décision sur les questions liées au climat et à l'environnement et d'influence exercée sur ces processus ».

### **1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région**

L'agriculture a un potentiel immense au Cameroun et est appelée à jouer un rôle fondamental dans la croissance économique inclusive et la création d'emplois décents. Au regard de cette potentialité mais aussi de la pauvreté en milieu rural, le Gouvernement du Cameroun s'est engagé en prenant de nouvelles orientations stratégiques, contenues dans quatre documents de référence: (i) la « Vision 2035 » qui est de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, (ii) le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE), (iii) le document de Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et, (iv) le Plan national d'investissement Agricole (PNIA).

L'objectif général est de faire du secteur rural un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour toutes et tous ainsi que satisfaire la demande intérieure et extérieure, en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable.

Avec la SDSR, le Gouvernement s'est fixé cinq objectifs majeurs : (i) assurer la sécurité alimentaire, (ii) contribuer à la croissance économique, (iii) accroître le revenu des producteurs ruraux, (iv) améliorer le cadre de vie des populations rurales et (v) assurer une gestion durable des ressources naturelles.

Entre outre, le Gouvernement camerounais a validé en novembre 2017 la stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix dans les régions du Septentrion et de l'est du Cameroun 2018-2022. Cinq domaines ont été retenus comme prioritaires: (i) le déplacement forcé, la protection et la sécurité humaine; (ii) la gouvernance et les services sociaux de base; (iii) l'intégration économique et territorial; (iv) l'accès à la terre, l'élevage et la production; (v) la jeunesse.

L'axe thématique 4 met plus spécifiquement l'accent sur la relance et l'amélioration de la production et de la productivité agro-pastorales. Dans cette composante, il est envisagé plus précisément d'augmenter les capacités de traitement des usines Sodécoton pour l'égrenage et la

---

<sup>5</sup> SWD(2015)182 final du 21.9.2015.

trituration; d'appuyer la professionnalisation et le développement de l'entrepreneuriat agropastoral; d'encourager les investissements dans la production, la transformation et la commercialisation des produits; d'améliorer l'accès aux intrants et aux services à la production.

En outre, le Cameroun est engagé dans l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. En particulier concernant les questions du genre, on peut relever l'adoption du Document de politique nationale genre 2011 – 2020 qui a été suivi, en 2015, d'un Plan multisectoriel destiné à l'opérationnalisation sectorielle de la Politique nationale genre et la prise en compte explicite des enjeux de genre dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi.

La Contribution déterminée au niveau national (CDN) préparée pour l'Accord de Paris place l'agriculture au centre de ses préoccupations, tant dans le domaine de de l'atténuation que de l'adaptation, en tant que « pilier » de l'émergence du pays. La CDN préconise une mise en cohérence de la planification et de l'aménagement de l'espace rural pour développer et même intensifier l'agriculture, tout en limitant la déforestation et la dégradation des forêts.

Une stratégie de développement de la filière coton a été validée en 2015. Cette stratégie met en avant un objectif de production de 600 000 tonnes de coton graine à l'horizon 2025. Cet objectif semble ambitieux lorsque l'on prend en compte la production actuelle qui est de l'ordre de 300 000 tonnes (l'estimation de la campagne a été fixée à 310 000 tonnes) ainsi que les contraintes rencontrées. Au niveau industriel, les capacités existantes ne permettent pas de traiter dans de bonnes conditions des productions dépassant 275 000 – 300 000 tonnes de coton graine et 100 000 tonnes de graine. La production cotonnière camerounaise est limitée non seulement par les capacités industrielles du secteur mais également par le défi de la disponibilité en terres et la baisse de fertilité de celles-ci, la main d'œuvre, et les techniques culturales. Un objectif de 400 000 tonnes de coton graine fixé pour 2022 apparaît plus réaliste, sous condition néanmoins que des investissements soient faits dans l'outil industriel mais aussi dans l'environnement de la production.

À cet égard, un plan d'investissement pluriannuel de 75 000 000 EUR a été présenté par la Sodécoton en 2017, portant notamment sur la modernisation et l'extension des capacités des usines d'égrenage, des huileries, du parc logistique et de l'approvisionnement en énergie.

#### **1.4 Analyse des parties prenantes**

Le groupe cible et les bénéficiaires directs de l'action seront les petits producteurs et productrices du bassin cotonnier du Cameroun.

Les services de l'État (délégations régionales du MINADER, MINEPIA, MINEPAT, etc.) organisent les services de base comme la santé animale, la vulgarisation technique, la gestion des conflits via les commissions d'arrondissement, l'organisation des marchés agricoles (avec les communes). Le manque de moyens de fonctionnement et l'âge élevé des agents de terrain limitent considérablement l'action de ces services. Toutefois, ils hébergent ou mettent en œuvre certains projets financés par l'aide internationale.

La planification et la coordination des actions de développement, et la définition des politiques d'aménagement du territoire relèvent du gouverneur de région avec l'appui des missions d'études (Mission d'étude pour l'aménagement et développement de la région du nord (MEADEN), Mission de développement de la région du Monts Mandore (MIDIMA)). L'action de ces missions reste limitée faute de personnel, de moyens et de vision stratégique.

La principale institution intervenant dans le développement agricole des régions du Nord et de l'Extrême-Nord est la Société de développement du coton du Cameroun (Sodécoton), société d'économie mixte à majorité publique, ayant une mission de développement régional conférée par l'État en sus de son activité industrielle et commerciale. Sodécoton dispose d'un important

réseau d'agents techniques, chargés de promouvoir la culture cotonnière dans la zone, et d'apporter un appui technique à la production.

La filière coton regroupe un grand nombre d'acteurs parmi lesquels les producteurs (plus de 160 000, dont 15 % de femmes), la Sodécoton (détenue par l'État (59 %), Géocoton (investisseur français, 30 %) et la société mobilière d'investissement du Cameroun (SMIC) (11 %), les transporteurs, la Cotonnière industrielle du Cameroun (CICAM), industrie textile qui achète 2 % de la production fibre, les négociants internationaux, les grossistes alimentaires assurant la vente en détail d'huile raffinée sur le marché national, les provendiers interviennent dans la vente des tourteaux de coton. L'État : le MINADER (ministère de l'agriculture et du développement rural) qui a la tutelle technique de la Sodécoton ; le ministère des finances (MINFI) qui a la tutelle financière de la Sodécoton; le ministère des marchés publics (MINMAP) qui assure un contrôle externe des achats effectués par la Sodécoton ; le ministère en charge de l'industrie intervient sur l'aval de la transformation textile, le ministère de l'élevage, de la pêches et des industries animales (MINEPIA)- programme d'élevage et de santé des bœufs de labour) ; ministère des travaux publics (MINTP) pour la réfection des pistes.

En réponse au plan d'investissement de la Sodécoton et sur l'initiative de la Délégation de l'UE et de la BEI, deux forums coton ont été organisés en 2017 réunissant les acteurs de la filière et partenaires au développement, notamment les banques/institutions de développement comme IFC, BEI, Banque africaine de développement (BAD), Proparco et des banques camerounaises. Les partenaires s'accordent à souligner le fort potentiel de cette filière et ont fait savoir leur souhait de s'y investir davantage. Lors de ces échanges, les partenaires ont montré un intérêt pour diverses dimensions du secteur: la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du crédit de campagne; la Banque mondiale pour un appui au développement de la filière; la BEI pour le cofinancement d'investissements industriels. La Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA) finance déjà certains investissements industriels; l'Agence française de développement (AFD) a financé certains projets achevés comme ESA (Eau, sol arbre) en appui à la productivité et à la fertilisation du sol et a capitalisé ces actions dans des projet en cours notamment le Programme d'appui à la sécurisation et à la gestion intégrée des ressources agropastorales au nord Cameroun (ASGIRAP) qui met un accent sur l'aménagement du territoire cotonnier et non cotonnier et l'agro écologie. L'AFD pourrait considérer un réengagement dans la filière en appui à la mise en œuvre du plan de redressement 2016 – 2020 de la Sodécoton validé par son conseil d'administration en novembre 2017. Il viendra également en complément d'un prêt AFD de 10 000 000 EUR octroyé en 2005 pour financer la construction d'une usine d'égrenage ainsi que l'acquisition de divers matériels et dont l'encours à date est de 2 000 000 EUR; un projet dans les secteurs coton-textile-habillement de la GIZ a commencé en Avril 2019; l'IFC a manifesté un intérêt pour le financement du volet huilerie.

### **1.5 Analyse des problèmes/domaines d'appui prioritaires**

L'action se concentrera sur le bassin cotonnier du Cameroun à savoir l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua. La Stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix dans les régions du Septentrion et de l'est du Cameroun 2018-2020 met l'accent non seulement sur la nécessité de répondre aux défis de la relance et du développement durable de l'activité agro-pastorale mais également au défi de l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes.

Concernant l'agriculture, la stratégie souligne que le secteur fait face à de nombreux défis structurels notamment un problème de gouvernance au sein du secteur, un accès limité aux intrants, une faible productivité et un développement limité des chaînes de valeurs et de l'entreprenariat agricole, l'insuffisance des investissements publics et privés, un processus de planification et d'aménagement du territoire très limité ayant pour conséquence un réseau routier peu développé et peu entretenu, l'absence de plan de gestion des ressources en terres et

en eau, des aménagements hydro-agricoles très limités, une affectation des terres qui ne reflète pas les priorités des communautés (surtout au Nord et à l'Extrême-Nord), une insécurité foncière qui impacte fortement les investissements et l'aménagement durable des espaces agricoles, une forte dégradation des ressources naturelles (eaux, sols et forêts) et un secteur très vulnérable aux changements climatiques (pluviométrie annuelle faible et décroissante et risque croissant d'événements climatiques extrêmes, sécheresse avec une régression des précipitations de -2,2 % par décennie depuis 1960, mais aussi inondations dont la récurrence augmente, du fait d'une forte variabilité temporelle et intensité des pluies). L'impact des crises s'ajoute à cette situation, créant des défis supplémentaires, y compris : une diminution de la production due à l'abandon des cultures en champs par les personnes déplacées internes, une insécurité alimentaire et nutritionnelle accentuée par le flux de réfugiés et de personnes déplacées internes, de nouveaux types de conflits autour de l'accès à la terre.

L'analyse contextuelle de la stratégie RCP marque en outre la discrimination des femmes, en particulier celles des groupes défavorisés sur le plan socio-économique. Dans le domaine agricole, plus spécifiquement, les femmes sont moins susceptibles de cultiver des cultures de rente et de manière générale ont des difficultés accentuées par rapport aux hommes d'accès à la propriété (alors que les femmes représentent 75 % de la main d'œuvre agricole, elles ne possèdent que 2 % de la terre), aux intrants et aux financements. La grande majorité des travailleurs demeurent employés dans le secteur informel de l'économie, notamment des femmes, et ne sont donc pas dûment protégés par la législation du travail ni couverts par le système de protection sociale.

Une analyse de base du programme d'appui au développement rural PADER, mise en œuvre par la GIZ, a démontré que, dans la région cotonnière de l'Adamaoua, aucune exploitation n'a une superficie supérieure à 10 ha. Dans la région du nord, seulement 4 % des exploitations de la zone cotonnière de Ngong ont une superficie supérieure à 10 ha. En moyenne, environ 30 % des exploitations appartiennent à des personnes dont l'âge est inférieur à 35 ans. Les agriculteurs présents dans les régions d'intervention du PADER pratiquent une rotation culturale diversifiée qui permet de minimiser le risque d'effets négatifs issus des conditions climatiques et économiques. Le coton est une culture commerciale bien établie avec une estimation de plus de 15 % de la superficie cultivée dans le nord. Au-delà des revenus qu'elle génère, c'est aussi une culture qui permet aux agriculteurs d'avoir accès aux intrants et au conseil agricole. Les équipements, les ventes d'engrais à crédit et au comptant pour les céréales (sorgho et maïs) ainsi que l'arrière-effet des engrais coton servent aussi aux autres cultures, notamment céréalières. Ils contribuent ainsi à la sécurité alimentaire et permettent aussi aux paysans de saisir d'autres opportunités potentielles offertes par le marché. La majorité des ménages ruraux est en situation d'insécurité alimentaire et vit au seuil de pauvreté ou en-dessous; ceci est dû au faible potentiel en termes de rendement de leurs cultures aggravé par les petites surfaces de leurs exploitations. En outre, l'analyse du « profil de risque climatique de systèmes de production basés sur le coton dans le nord du Cameroun » réalisé par la Banque mondiale met particulièrement en exergue la compétition pour les ressources naturelles (terre, eau, fourrage) et le faible niveau d'adoption d'innovations techniques (pratiques, intrants) en faveur d'une agriculture intelligente face au changement du climat. Prenant en compte que le réservoir de terres arables encore disponibles pour un accroissement des surfaces agricoles sera insuffisant par rapport aux besoins, il est noté que l'intensification utilisant les techniques d'Agriculture intelligente face au climat (AIC)<sup>6</sup> demeure la seule voie possible.

---

<sup>6</sup> Le concept d'agriculture intelligente face au (changement du) climat reflète une ambition d'amélioration de l'intégration du développement agricole et de la réactivité climatique. Il vise à atteindre la sécurité alimentaire et des objectifs de développement socio-économique plus larges dans un contexte de changement/variabilité climatique et augmentation de la demande alimentaire.

Au regard de ce qui précède, pour les agriculteurs ruraux, la solution à leurs problèmes réside dans l'acquisition de terres additionnelles, des services de conseil adéquats notamment pour développer des techniques de production favorisant une intensification agro-écologique des systèmes de production agricole et d'élevage et l'accès aux intrants et financement (crédit de campagne).

Il convient en outre de rappeler que la préservation du corridor écologique du Nord reliant les parcs du Faro, de la Benoué et de Bouba-Ndjida apparaît essentiel pour préserver l'environnement, la biodiversité et le développement durable de la zone.

Une mission conjointe Union européenne- Cellule d'appui à l'ordonnateur national réalisée en novembre 2018 avec la participation d'un expert de l'Union européenne des systèmes agricoles et alimentaires a permis de faire ressortir certains axes stratégiques prioritaires à renforcer à travers la présente action: la sécurisation du foncier, la gestion durable des terres et la prévention des conflits agro-pastoraux, une démonétisation des transferts financiers en milieu rural et l'accès facilité aux financements; le renforcement de la productivité de la culture du coton et des cultures vivrières de rotation par le biais du renforcement de la résilience des systèmes de production aux effets de changements climatiques; la professionnalisation des acteurs de la filière; le renforcement de la politique sectorielle du coton et du dialogue interinstitutionnel.

La coordination des projets d'appui au développement des territoires ruraux du nord-Cameroun mérite également d'être améliorée et renforcée eu égard au nombre important de projets et d'acteurs actifs dans cette région; des modes opératoires communs sur des sujets transversaux (foncier, luttes antiérosives, couloirs de transhumance, résilience au changement climatique, etc.) devraient être recherchés pour améliorer l'impact de ces programmes sur ces espaces de production. La MEADEN et la MIDIMA pourraient assurer ce rôle de concertation inter-projets compte tenu de leur fonction régaliennne d'aménagement du territoire.

## 2 RISQUES ET HYPOTHESES

| <b>Risques</b>   | <b>Niveau de risque (E/M/F)</b> | <b>Mesures d'atténuation</b>   |
|--|---------------------------------|--|
| Insécurité dans le septentrion à cause de l'endoctrinement et des attaques violentes de Boko Haram.  | M                               | Actions du gouvernement pour créer un climat d'apaisement et de sécurité.  |
| Instabilité politique et économique dans le pays.  | M                               | Actions du gouvernement pour créer un climat de stabilité; conduite des réformes économiques pour améliorer le climat d'investissement.  |
| Aléas climatiques affectant la production de coton.  | M                               | Adaptation des méthodes culturales et d'élevage aux changements climatiques en cours (choix de variété, techniques conservatrices de la fertilité des sols etc.).  |
| La production de coton reste limitée du fait des capacités de traitement industriel et énergétiques. | F                               | L'augmentation des capacités de la première transformation à travers la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, notamment la SODECOTON , les institutions financières, les banques de développement. |

|   |   |  |
|---|---|--|
| L'approche genre et droits humains et accès à la terre n'est pas suffisamment intégrée dans la planification des politiques publiques.  | M | Dialogue politique et sectoriel avec le gouvernement pour aller dans le sens d'une plus grande intégration. Approche axée sur le genre et basée sur les droits humains systématique dans toutes les phases de l'action.  |
| Les entités privées ne sont pas alignées sur les engagements internationaux du Cameroun en matière de droit du travail et de lutte contre les discriminations, et la corruption (condition des travail égal, décent et juste pour les femmes et les migrants).  | M | Les entités privées associées à cette action seront sensibilisées sur ces aspects. Approche basée sur les droits humains systématiques dans toutes les phases de l'action et renforcement des acteurs publique dans l'approche.  |
| Impacts négatifs involontaires directs ou indirects sur les droits humains par exemple droits humains de personnes autochtones, droits des enfants, migrants etc..  | M | Le principe de « Do no harm/Ne pas nuire » sera considéré pendant tout le projet pour réduire et/ou compenser les risques de tels impacts sur le bien être des personnes.<br><br>Le principe de « No-one-left-behind » sera considéré pendant toutes les phases de projet. |
| <b>Hypothèses</b>   |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Gouvernement camerounais considère comme prioritaire le développement du secteur coton, y compris le renforcement des capacités des producteurs et de l'outil industriel.</li> <li>- La gouvernance de la Sodécoton est bonne et contribue au redressement du secteur coton.</li> <li>- Le cours du coton au niveau international reste favorable.</li> </ul> |   |  |

### 3 ENSEIGNEMENTS TIRES ET COMPLEMENTARITE

#### 3.1 Enseignements tirés

L'action a été formulée en fonction des enseignements tirés du Programme d'amélioration de la productivité agricole (PAPA) financé par le 10<sup>e</sup> FED. Une composante du programme était dédiée à l'appui à la diversification en zone cotonnière avec trois sous-composantes: i) un appui conseil délivré par la CNPCC et le Centre régional d'appui à la professionnalisation agricole (CRPA) pour améliorer l'usage et l'accès aux intrants pour les producteurs diversifiant leurs assolements; ii) le financement de projets pour diversifier les revenus des exploitations familiales agricoles en complément du coton; le perfectionnement des réseaux d'appui conseil de la CNPCC et du CRPA et leur collaboration avec d'autres acteurs. Plus particulièrement, l'expérience positive relative au développement de la tierce détention encourage la poursuite des activités dans ce domaine, en particulier par la formulation d'une stratégie de développement dans ce domaine dotée de plan régionaux et de modalités de mise en œuvre claires ayant l'adhésion de tous les acteurs.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération germano-camerounaise, le projet COMPACI (Competitive African Cotton Initiative) mis en œuvre entre janvier 2013 et septembre 2016 par la GIZ avait pour objectif global d'améliorer le revenu et la production vivrière (des paysans et

paysannes) issus des systèmes de production basés sur le coton. Les enseignements tirés sont les suivants : Une prise en compte du changement climatique est essentielle. Étant donné les changements dans la répartition et l'intensité des pluies, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour optimiser l'itinéraire technique et sa traduction dans des contenus de vulgarisation. Une forte attention doit être portée sur le développement de semences adaptées avec l'implication du gouvernement et de la recherche. La diversification de la production est primordiale pour la préservation de la diversité écologique et la fertilité des sols ainsi que la sécurité alimentaire.

Les conclusions du PADER sont les mêmes concernant le changement climatique. Le PADER travaille également avec les partenaires et les structures locales sur le développement et la mise en œuvre des approches de planification spatiale au niveau communal ainsi que la gestion durable des terres visant l'accroissement de la productivité agropastorale dans les régions du nord et l'Adamaoua. L'approche écosystémique par bassins versants est mise en exergue, capitalisant des longues expériences de la GIZ en la matière dans les pays sahéliens comme le Burkina Faso, Tchad et le Bénin. Les mesures de la gestion durable des terres mises en œuvre ont une contribution directe au renforcement de la résilience des moyens de vie de la population locale aux effets de changements climatiques. Trois communes pilotes sont concernées avec une stratégie de monter en échelle sur le plan spatial et institutionnel.

Pour les aspects de financement, l'expérience du COMPACI a montré qu'il était nécessaire non seulement d'impliquer les banques villageoises dans l'offre de crédit aux petits agriculteurs (Mutuelle Communautaire de Croissance (MC2)), mais aussi de s'engager auprès des producteurs/-trices afin d'augmenter leur productivité. Concernant la certification, le standard « Cotton made in Africa » (CmiA) a considérablement contribué à la stabilisation des industries cotonnières. Cependant, les partenaires commerciaux se doivent d'augmenter la vente de plus de produits avec le logo CmiA en vue d'augmenter les retours. Par ailleurs, la traçabilité du coton produit durablement n'a pas encore été démontrée.

Le programme ASGIRAP d'une durée de 5 ans, financé par l'AFD, a débuté en 2015. Il a pour finalité de réduire la pauvreté rurale et les conflits locaux dans le Cameroun septentrional et d'améliorer la résilience aux changements climatiques. L'objectif spécifique de ce programme consiste à mettre en place, sous l'égide des communes (20 communes, 200 villages), des systèmes de gestion concertée, inclusive, durable et économiquement efficace des ressources agricoles et pastorales dans le nord du Cameroun. Il est articulé autour de trois composantes: i) l'appui à la mise en place d'instances de concertation spatiale au niveau des villages et des communes et le développement de plans de zonage communal et de plans villageois d'utilisation des terres délimitant et régulant l'utilisation des espaces pastoraux et agricoles (sur cette base, des initiatives pilotes de contrats de location des terres dans les 1/3 des villages d'intervention sont prévues), ii) l'amélioration de la durabilité et de la productivité des systèmes d'exploitation cotonniers ou non et iii) la coordination du programme et des différents opérateurs impliqués sur le projet. La composante 1 est mise en œuvre par le Programme national de développement participatif (PNDP) sur la base de leur expertise en ingénierie de planification territoriale. Les composantes 2 et 3, mises en œuvre par la Sodécoton et le programme d'appui à la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (ACEFA), financent les investissements issus de ces plans et promeuvent les techniques agro-écologiques pour améliorer la compétitivité des systèmes de culture cotonniers ou non dans la zone d'intervention du programme. À ce titre, six sites expérimentaux ont été mis en place pour expérimenter de nouveaux systèmes de culture sur des terroirs différents. Des expertises perlées sont également mobilisées pour appuyer le volet recherche et formation de ces interventions.

Cet appui à la gouvernance de la gestion des ressources naturelles dans le Septentrion est complémentaire des financements octroyés par l'AFD à l'organisation non gouvernementale (ONG) norvégienne Norwegian Refugee Council (NRC) dans le cadre du projet ISOlT

(Inclusion sociale au Lac Tchad) pour améliorer la gouvernance des déplacements dans ces zones d'intervention caractérisées par de nombreux déplacements forcés liés à la crise du lac Tchad (réfugiés, retournés, déplacés internes, hôtes. Ce projet entend contribuer à la cohésion sociale en renforçant les capacités locales de gestion des conflits (logements, terres et propriétés).

Le *programme d'appui à la compétitivité des exploitations familiales agropastorales* (Acefa, maintenant appelé PCP-Conseil), de son côté apporte un appui systémique aux exploitations agricoles familiales et aux groupements ou coopératives qu'elles constituent. Il a vocation à accompagner ces entités aussi bien d'un point de vue technique qu'organisationnel. Selon le « niveau » des groupements il les aide sur la gestion, la programmation ou la recherche de financement. Des groupes par culture sont aussi organisés pour répondre à des besoins techniques spécifiques.

D'autres programmes financés sur contrat de désendettement et développement (C2D) à travers l'AFD interviennent dans la zone cotonnière d'une part (i) en appui à la formation initiale des jeunes ainsi que leur insertion professionnelle et la formation continue des producteurs en activités (Programme AFOP) et d'autres part (ii) le *programme de valorisation et de transformation des produits agricoles* (Tranfagri) qui prend la suite du programme d'appui au PME de transformation des produits agricoles, porté par l'Agence nationale des PME a pour vocation de créer un « écosystème » favorable au développement de ces transformations, à travers des services non-financiers, mais aussi à favoriser le financement (sous maîtrise d'œuvre du MINFI) et la formation dans les centres de formation aux métiers (MINEFOP). Transfagri, qui a démarré en 2018, va installer un centre de formation à Garoua, avec un objectif de couvrir le bassin cotonnier.

Ainsi le Gouvernement du Cameroun s'est doté, notamment à travers les projets financés par le C2D et suivis par l'AFD, d'une gamme complète d'outils visant à améliorer la situation dans le secteur rural. Ces différentes initiatives sont toutes mises en œuvre dans le bassin cotonnier. Le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) a vocation à coordonner l'ensemble de ces appuis et à accompagner leur pérennisation dans le cadre des politiques nationales.

### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

Afin d'atteindre l'impact escompté de l'action, le programme se coordonnera avec les actions initiées par le Gouvernement camerounais ainsi que les initiatives portées par les partenaires techniques et financiers (PTF) qui appuient actuellement le Cameroun en matière de développement rural, de sécurité alimentaire, de conservation du potentiel des services écosystémiques (notamment, permettant la fourniture de supports de base à la vie et à la production agricole) et d'emploi en faveur des jeunes.

Plus particulièrement, l'harmonisation et la synergie avec le programme d'appui au développement rural (PADER), actuellement mis en œuvre par la GIZ, dans les régions de l'Adamaoua et du nord sera recherché. L'objectif principal du PADER est d'améliorer la productivité agropastorale des entreprises dans ces régions à travers des pratiques agricoles durables. De même, une attention particulière sera portée aux programmes ASGIRAP et ACEFA, financés par l'AFD et mis en œuvre par le ministère de l'agriculture (MINADER) et le ministère de l'élevage (MINEPIA) tout comme avec le programme Transfagri. En effet, ces différents programmes ont conduit à la mise en place de structures à même de répondre aux objectifs fixés par la présente fiche-action que l'État ambitionne de pérenniser; il convient donc de s'appuyer au mieux sur ces initiatives existantes pour rechercher des effets de levier et améliorer l'efficacité du projet.

Divers partenaires ont montré un intérêt à apporter un appui à la filière coton, tels que la Banque islamique de développement BID, la Banque mondiale, ainsi que la BEI qui a manifesté son intérêt pour cofinancer la réhabilitation d'investissements industriels, de même que la SFI qui s'est positionné sur des investissements sur le volet huilerie, la BADEA, la GIZ et l'AFD. Un groupe de coordination ad hoc doit se mettre en place afin d'assurer la meilleure synergie possible entre ces divers appuis.

Par ailleurs, des actions complémentaires seront également identifiées avec le programme (décennal) de promotion de l'entrepreneuriat agro-pastoral de la banque mondiale qui aura un volet coton et le nouveau programme de développement rural de la FAO qui démarre en 2018.

Une attention devra être apportée à la coordination entre ces différentes initiatives mais les ambitions du MINEPAT laissent espérer un décloisonnement des différentes actions et une meilleure collaboration entre les projets. Une étroite coordination entre bailleurs de fonds a par ailleurs lieu au sein du Cadre de concertation des partenaires dans le secteur de l'agriculture/CMP (comité multipartenaires) Agriculture.

De même, afin de s'assurer que l'action s'inscrit dans un contexte répondant aux objectifs nationaux de développement et pour faciliter une meilleure coordination interinstitutionnelle, l'action, avec l'appui du MINEPAT, assure la concertation de tous les partenaires nationaux : ministère du commerce, ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER), ministère du domaine, du cadastre et des affaires foncières (MINDACF), ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP), ministère de la jeunesse et de l'éducation civique (MINJEC), ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MINPMESA), ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Centre national de promotion des échanges.

Le Comité de pilotage de l'action offre une opportunité de remonter les synergies à privilégier entre les interventions similaires de PTF distincts et ou des autorités nationales. Ceci permettra une meilleure utilisation des ressources humaines, matérielles et financières des projets en cours de déploiement et l'atteinte de résultats concrets sur le terrain.

La présente action complètera à travers certaines de ses activités les initiatives en cours suivantes financées par l'UE.

Trois actions financées par le FED:

- ✓ Le Contrat de réforme sectorielle « développement rural » (CRS) ;
- ✓ Le Dispositif d'appui à la compétitivité du Cameroun (DACC) ;
- ✓ L'appui du 11<sup>e</sup> FED au Programme national de développement participatif (PNDP-Agropastoral-FED).

Une action financée par l'Instrument de coopération pour le développement:

- ✓ LandCam- Sécuriser les droits liés aux terres et aux ressources et améliorer la gouvernance au Cameroun.

Dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, quatre projets sont actuellement en cours dans le septentrion camerounais :

- ✓ Le Programme de réponse à l'impact des mouvements de populations internes et externes dans les régions du septentrion du Cameroun ;
- ✓ Le Projet d'appui à la résilience socio-économique des jeunes vulnérables (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua) (mis en œuvre par la GIZ) ;

- ✓ Le Projet d'investissement en appui au développement économique local dans l'Extrême-Nord, favorisant l'emploi et l'insertion des jeunes (PNDP-HIMO) mis en œuvre par l'AFD ;
- ✓ Le RESILAC – Redressement économique et social inclusif du lac Tchad.

D'autres programmes nationaux ou multi-pays du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique ont une couverture nationale du Cameroun et concernent également la création/consolidation de l'emploi:

- ✓ L'IPDEV2: Soutenir les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises (PME) en Afrique de l'Ouest ;
- ✓ ARCHIPELAGO: une initiative Afro – européenne de formation professionnelle en ;
- ✓ le Projet de « Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Cameroun »- Organisation internationale pour la migration (OIM).

En outre, un nouveau projet « Les jeunes et la stabilisation pour la paix et la sécurité dans l'Extrême-Nord du Cameroun », financé par l'Instrument contribuant à la paix et la stabilité devrait être initié au même moment que la présente action.

Par ailleurs, des échanges sont en cours concernant l'éventuel financement du volet énergie du plan de redressement de la Sodécoton, à savoir la mise en fonctionnement de 2 centrales solaires photovoltaïques pour la fourniture en énergie électrique des sites industriels de Garoua et Maroua. Une opération de « blending » pourrait être envisagée avec l'AFD ou la BEI, en allant éventuellement au-delà du renforcement des capacités énergétiques de la Sodécoton en visant une couverture plus large dans le bassin cotonnier.

## **4 DESCRIPTION DE L'ACTION**

### **4.1 Objectif global, objectif(s) spécifique(s), produits attendus et activités indicatives**

La présente action a pour objectif global d'améliorer la situation socio-économique et les revenus dans une perspective de préservation des ressources naturelles dans le bassin cotonnier du Cameroun.

Les objectifs spécifiques de l'action sont de renforcer l'emploi en milieu rural et la durabilité des systèmes de production au changement climatique.

En tenant compte de l'objectif global et de l'objectif spécifique, quatre produits sont escomptés au terme de l'action :

Produit 1 : La sécurisation du foncier, la gestion durable des terres et la prévention des conflits agro-pastoraux sont renforcées en tenant compte des effets du changement climatique ainsi que les droits humains et le genre.

Produit 2 : La bancarisation des transferts financiers en milieu rural, l'accès facilité des petits producteurs, productrices et éleveurs aux financements de même que l'entrepreneuriat sont renforcés.

Produit 3: La productivité et la durabilité de la culture du coton, des cultures vivrières de rotation et de l'élevage sont améliorées, en tenant compte des effets du changement climatique et les aspects genre.

Produit 4: La politique sectorielle et le dialogue interinstitutionnel, incluant les acteurs du secteur privé et la société civile sont renforcés.

Ce programme s'inscrit dans le Programme 2030 de développement durable des Nations unies. Il contribue principalement à atteindre progressivement les objectifs des ODD 2 et 8 mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des objectifs 1, 5 et 13. Cela n'implique pas d'engagement de la part du Cameroun qui bénéficie de ce programme.

Afin d'atteindre ces résultats, les activités s'articuleront comme suit:

**Produit 1 : La sécurisation du foncier, la gestion durable des terres et la prévention des conflits agro-pastoraux sont renforcées en tenant compte des effets du changement climatique ainsi que les droits humains et le genre.**

- 1.1. Un diagnostic d'identification et une capitalisation des expériences du/des dispositifs locaux de gestion foncière, de gestion des ressources naturelles intégrant notamment l'examen des tensions autour des systèmes existants de gestion du foncier et des différents types de production agricole ainsi que l'impact possible de cette action sur ces tensions, vulnérabilité climatique, la question du genre, les droits humains, la qualité des sols et la conservation / accès à l'eau sont réalisés. L'évaluation de l'apport des dispositifs en cours d'aménagement du territoire sur le plan local, régional et national, notamment leur caractère inclusif dans leur élaboration et mise en œuvre, ainsi que l'analyse des mécanismes existants de prévention et de gestion des conflits dans l'accès à et l'utilisation de la terre et conflits agro-pastoraux seront faits. Plus spécifiquement, une capitalisation sur l'expérience et la méthodologie de ASGIRAP et du PNDP sera prise en compte : des liens seront établis avec le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire du Cameroun (SNADDT). En outre, concernant la gestion spatiale, la nécessité de préserver le corridor écologique du nord reliant les parcs du Faro, de la Benoué et de Bouba-Ndjida sera pleinement pris en compte.
- 1.2. L'élaboration des plans d'action visant la planification d'utilisation des terroirs, l'accès et la sécurisation du foncier avec un accent sur la résilience climatique (proposant, par exemple, des menus d'activités favorables à l'adaptation au changement climatique) et le genre à même de préserver le capital productif (lutte contre la dégradation des sols, conservation de l'eau, lutte contre la désertification, prolongation de la durée moyenne des baux pour faciliter les investissements, etc.) et de diminuer les conflits fonciers (notamment agro-pastoraux) est appuyée.
- 1.3. Un appui financier et technique au fonctionnement et mise en œuvre de ces plans est fourni en priorité pour les actions qui concernent les pratiques les plus durables, responsables socialement et innovantes (par exemple application Technologie de l'information et la communication (TIC), approche genre et approche basée sur les droits humains).
- 1.4. Des outils techniques sont développés et diffusés (ex: cartographie participative-sensible aux aspects de genre et avec des marqueurs climatiques et de lutte contre la désertification). Un accent sera mis sur l'institutionnalisation des outils comme standard de gestion durable sensible au climat et à la mise à l'échelle.
- 1.5. Des mesures d'aménagement susceptibles de contribuer à la résilience des producteurs sont développées et mises en œuvre par le projet (Conservation des eaux et sols et défense et restauration du sol).
- 1.6. La mise en place des instances de concertation de la planification spatiale et de l'utilisation des ressources naturelles (agricoles et pastorales). Il s'agira de mettre en place des dispositifs inclusifs sensibles aux aspects de genre de gestion spatiale qui sont évolutifs avec une implication constante des diverses parties prenantes afin d'être dynamiques face aux changements qui touchent ces territoires (évolutions

démographiques, économiques, marchés, sécuritaires, climatiques etc., l'utilisation des espaces communs, la définition de corridors, etc.).

**Produit 2 : La bancarisation des transferts financiers en milieu rural, l'accès facilité des petits producteurs, productrices et éleveurs aux financements de même que l'entreprenariat sont renforcés.**

- 2.1. La demande ainsi que les mécanismes d'accès aux financements des producteurs et des productrices et les jeunes sont analysés et le rapprochement à l'offre est facilité, notamment pour ceux et celles adoptant des pratiques intelligentes face au climat.
- 2.2. Des modèles économiques équitables sont développés pour les services financiers adaptés en tenant compte des orientations du marché des produits agropastoraux.
- 2.3. Les plans d'affaires des banques (Banque international du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC), Crédit du Sahel et Afriland) en matière d'extension est des réseaux (MC2 et CVEC) et leurs offres « mobile money » sont appuyés et l'offre des produits est analysée. Une attention sera portée à promouvoir l'offre de produits destinés aux femmes et aux groupes en situation de vulnérabilité et/ou de veiller à ce que les produits et les offres n'aient pas des caractères discriminatoires (directs ou indirects).
- 2.4. La bancarisation et la digitalisation des transferts financiers (SODECOTON/ producteurs) sont appuyées.
- 2.5. La stratégie de développement du warrantage est dotée de plans régionaux et de modalités de mise en œuvre claires et ayant l'adhésion de tous les acteurs (en complémentarité à l'appui apporté à travers la facilité de coopération technique).
- 2.6. Des boutiques pilotes pour les intrants et des magasins pilotes pour le warrantage sont construits et un appui à leur fonctionnement pour une gestion participative et inclusive est fourni, (la participation équitable des femmes productrices et des groupes en situation de vulnérabilité est garantie).
- 2.7. Des initiatives génératrices de revenus en faveur de jeunes et de femmes en matière de transformation du coton et des produits agricoles de rotation du coton sont appuyées. Une attention particulière sera portée sur la valorisation et la conservation du savoir-faire de l'artisanat textile au niveau local (formation, dotation en équipement, etc.). Des synergies devront être recherchées avec le programme Transfagri, qui prévoit notamment l'installation d'un centre de formation à Garoua, avec un objectif de couvrir le bassin cotonnier.

**Produit 3: La productivité et la durabilité de la culture du coton, des cultures vivrières de rotation et de l'élevage sont améliorées, en tenant compte des effets du changement climatique et les aspects genre.**

Cette composante intégrera les recommandations techniques pour améliorer la durabilité et la résilience des systèmes de production agricoles basés sur le coton (SPABC) dans le nord Cameroun face au changement climatique<sup>7</sup>. Des services écosystémiques et la promotion d'une agriculture « intelligente face au climat » seront intégrés au sein des services de conseil agricole qui seront appuyés. L'innovation et ses corollaires (recherche-développement et formation) seront des éléments importants de l'action. Des synergies et complémentarités devront être recherchées avec les programmes qui interviendront dans le

---

<sup>7</sup> Étude de la Banque mondiale, élaboration du « profil de risque climatique de systèmes de production basés sur le coton dans le nord du Cameroun », janvier 2019.

même domaine d'activités, et plus particulièrement les appuis de la GIZ à travers le PADER et leur programme Coton.

- 3.1. Organisation de filières de semences pour les cultures entrant en rotation avec le coton grâce à (i) une contractualisation avec l'IRAD pour identifier de meilleures variétés et produire des semences de base ; (ii) l'identification et l'appui aux multiplicateurs de semences y compris pour la mise en place d'un modèle économique viable.
- 3.2 Appui à la filière cotonnière (IRAD-Sodécoton-CNPCC) pour renforcer la qualité et l'adaptation de la production de semences cotonnières de qualité, résistantes aux changements climatiques et produisant une fibre de qualité. Le dispositif d'approvisionnement en semences cotonnières de qualité sera renforcé à travers une amélioration de l'encadrement des producteurs semenciers et du contrôle de qualité de la semence, du champ jusqu'au délintage industriel.
- 3.3. Développement et mise en pratique d'itinéraires techniques plus productifs, intelligents face au climat et conservateurs de la fertilité de sols. De bonnes pratiques permettant la valorisation des activités liées à l'élevage telles que l'utilisation de la fumure organique seront promues. Renforcement de la diffusion des techniques agro-écologiques développées dans le cadre des projets ESA (Eau, sol, arbre) et ASGIRAP, permettant une gestion durable de la fertilité des sols et la régénération des terres dégradées. Des systèmes de culture permettent la réduction de l'utilisation des intrants chimiques et des systèmes de cultures « bio », sans intrants chimique de synthèse, seront mis au point et diffusés. Il s'agira de réduire l'exposition des producteurs et de l'environnement aux produits chimiques conventionnelles. La même productivité doit être visée.
- 3.4 Un conseil agricole à travers les 200 encadreurs de la SODECOTON et les 2 000 agents de suivi des groupements est dispensé aux producteurs du bassin cotonnier, y compris aux femmes productrices (avec des itinéraires techniques adaptés aux divers types de producteurs). Une attention particulière sera portée pour prendre en compte la méthodologie Farmer Business Schools (FBS).
- 3.5. Facilitation de l'accès en équipement et matériel pour les petits producteurs de coton, y compris les femmes productrices. Il s'agira d'identifier et d'adapter de nouveaux outils (semoirs avec application d'engrais, pulvérisateurs, récolteuses, etc.) en traction animale ou petite motorisation et former des techniciens pour l'utilisation et l'entretien de ces nouveaux outils et de leur moyen de traction. Un modèle de financement du secteur est étudié.
- 3.6. Les capacités de la CNPCC sont renforcées. La structuration des organes de la CNPCC et autres sont renforcés sur le plan organisationnel et de gestion administrative et financière. La mutation des organes de la CNPCC en organisations conformes aux dispositions de la loi OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) est appuyée.

**Produit 4: La politique sectorielle et le dialogue interinstitutionnel, incluant les acteurs du secteur privé et société civile, sont renforcés.**

- 4.1. Les politiques et stratégies relatives à la filière coton sont analysées et mises à jour et intègrent les recommandations adressées par les organismes internationaux des traités ratifiés par le Cameroun.
- 4.2. Une étude d'identification des cadres adéquats de concertation et des synergies existantes au niveau local, régional et national est réalisée.
- 4.3. Appui à l'élaboration du plan d'action de ces cadres et de leur mise en œuvre.

- 4.4. Réalisation d'études sur les transferts sociaux pour les producteurs les plus vulnérables et sur les possibilités de mise en place d'un fonds d'octroi d'avance de paiement.
- 4.5. Suivi et validation des « contrats de performance », en conformité avec le nouveau cadre juridique des entreprises publiques (loi 2017), qui prend en compte la budgétisation des fonctions des services publics assurés par la SODECOTON, en particulier pour les aspects genre.
- 4.6. Mise en place d'un mécanisme du suivi opérationnel de la filière coton. Fourniture de données et d'analyses sectorielles, désagrégées par sexe et par âge, permettant d'alimenter la définition des politiques et réformes sectorielles.

## **4.2 Logique d'intervention**

Cette action d'accompagnement s'inscrit dans une volonté de renforcer les acteurs clefs du bassin cotonnier sur quelques aspects essentiels liés à la gestion du territoire et des ressources naturelles afin d'avoir un effet levier sur l'ensemble de la zone. En accompagnant les parties prenantes pour faire face aux mutations qui s'opèrent dans le bassin cotonnier, il s'agit d'améliorer la situation socio-économique des populations, en particulier des femmes et des jeunes, et de promouvoir un développement inclusif, équitable et durable garant d'une véritable cohésion sociale et d'une intensification agro-écologique des systèmes de production garante d'une agriculture « intelligente face au climat ».

Si la gestion durable des terres est assurée, si l'accès des petits producteurs aux financements est renforcé, si l'on atteint une plus grande productivité et durabilité de la culture du coton et des cultures vivrières de rotation, de même que si des solutions tangibles sont prévues pour répondre aux défis de la filière coton, alors cette action apportera une contribution significative à la sécurisation et au renforcement des capacités génératrices de revenus et de l'emploi dans le bassin cotonnier tout en améliorant la résilience des systèmes de production au changement climatique.

Cette action s'inscrit par ailleurs dans un cadre plus large d'appui et de concertation. Des liens clairs seront établis avec le dialogue dans le cadre du Contrat de Réforme sectoriel-développement rural de l'UE, notamment sur la question des intrants agricoles mais aussi sur certains autres aspects clefs en lien avec la filière coton (ex: contrat de performance). De même, des liens seront faits avec l'opérationnalisation de la stratégie pour le Relèvement et la consolidation de la paix. Enfin, des plateformes de concertation avec la partie gouvernementale et tous les partenaires européens (UE, France, Allemagne, BEI) et au-delà devront être établies et renforcées.

Pour l'Union européenne, associer une action d'accompagnement visant les droits et les conditions de vie socio-économiques des populations telle que la présente action, sous forme de don, de même que les divers appuis des États membres mais aussi un appui de la BEI, sous forme de prêt, pour renforcer les capacités industrielles de la Sodécoton et un dialogue politique sectoriel avec l'État camerounais dans le cadre du contrat de réforme sectorielle constitue une opportunité pour proposer une approche multiforme et avoir un effet levier sur le secteur et la mobilisation de l'ensemble des partenaires. Enfin, la mobilisation d'une analyse chaîne de valeur, VC4D permettra de faire un suivi de l'évolution de la filière coton au Cameroun.<sup>2</sup>

Cette action est en ligne avec la Communication relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables : hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur<sup>8</sup>. En particulier pour le Cameroun, dans le

---

<sup>8</sup> COM(2018)643 final du 12.9.2018.

cadre du « Jobs and Growth Compact » - Pacte pour croissance et emploi, cette action renvoie à l'axe 4 qui concerne le développement des chaînes de valeur ayant un haut potentiel de création d'emploi. Le coton a été identifié comme une chaîne de valeur à retenir dans cette perspective.

### **4.3 Intégration des questions transversales**

L'autonomisation économique des femmes, la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement sont des paramètres importants de la présente action.

#### **Genre et droits humains**

Le programme inclut des actions spécifiquement destinées à améliorer l'autonomisation économique des femmes. La dimension genre et droits humains dans chaque composante assurent que les perspectives, les besoins et les situations différenciés des femmes et des hommes soient pris en compte dans toutes les activités, quel que soit leur âge, situation de handicap ainsi que toutes autres situations spécifiques.

L'approche basée sur les droits humains sera appliquée dans toutes les phases du programme en mettant des garanties pour le respect des principes de la participation, la non-discrimination, la redevabilité, le respect de tous les droits humains et la transparence.

Bien que traditionnellement, l'accès à la terre soit limité pour les femmes, elles jouent un important rôle dans la prise de décision dans certaines entreprises agricoles importantes. Le développement du système agricole cotonnier offre une bonne opportunité pour les femmes d'exploiter les opportunités économiques le long des chaînes de valeur.

D'un point de vue opérationnel, s'il y a une sous-représentation des femmes et des personnes en situation de vulnérabilité dans un groupe de bénéficiaires visés (exemple: petits producteurs de coton), une attention particulière sera portée pour renforcer les capacités de ces personnes pour qu'ils/elles puissent bénéficier des ressources et retombées des produits proposés.

#### **Sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Les aspects relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont intégrés dans le programme de diversification mis en place au sein de la filière coton, ce qui permet de produire des cultures vivrières telles que le maïs, le sorgho, le niébé, l'arachide et le soja, etc. Ces cultures bénéficient du même type d'appui que la culture du coton pour leur essor (semences, intrants et matériels agricoles, etc.). Le stockage des céréales qui sera appuyé par la présente action constitue une des opérations à poursuivre dans le cadre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en zone cotonnière. Cette opération vient du fait que les producteurs ont tendance à écouler immédiatement après la récolte une grande partie de leur production sur les marchés à une période où les prix sont au plus bas. Les quantités mises en vente sont généralement en fonction des besoins en trésorerie et non de l'excédent disponible après mise en réserve des besoins pour la consommation familiale. Il en résulte, qu'en fin de saison sèche, de nombreux producteurs se retrouvent avec des greniers vides et sont obligés d'acheter sur le marché, mais au prix fort et souvent en empruntant. Le phénomène est bien connu mais il est persistant et fragilise très sérieusement les exploitations.

#### **Changements climatiques**

La Sodécoton/CNPCC, en collaboration avec les instituts de recherche l'IRAD (Institut de recherche agricole pour le développement) et le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), ont développé depuis les années 2000 une agriculture de conservation basée sur le semis direct, l'utilisation de la fumure organique et surtout le système de culture sous couverture végétal (SCV) afin de minimiser les risques liés aux changements climatiques. Ces activités sont mises en œuvre depuis 2015 à travers une convention avec le projet ASGIRAP.

Dans le même sens des changements climatiques, une réflexion est en cours de finalisation avec la BM pour la mise en place d'un futur projet qui se construirait sur trois grands axes : (i) le contrôle de l'érosion, (ii) la construction de bassin de collecte d'eau de ruissellement (BCR), (iii), l'acquisition par les producteurs du petit matériel d'irrigation. Ces deux derniers axes concernent l'irrigation des cultures pendant les périodes de déficit pluviométrique.

Un autre projet qui sera basé sur l'application des principes de « l'agriculture intelligente face au changement climatique (AIC ou CCSP en anglais : « Cotton Climate Smart Profile ») aux systèmes de production cotonnier est en gestation avec l'appui de la BM. Il s'agira d'appuyer le développement de la chaîne de valeur du coton face au changement climatique en assurant la durabilité et la compétitivité des systèmes de production intégrés dans les zones agro écologiques du nord Cameroun. La présente action ABC prendra notamment en compte les observations faites dans le cadre de l'élaboration du « profil de risque climatique de systèmes de production basés sur le coton dans le nord du Cameroun ».

Concernant les risques climatiques (sécheresse, inondations etc.), une réflexion pour un projet d'assurance indiciaire est en cours avec l'appui de la Banque mondiale.

#### **4. 4 Contribution à la réalisation des ODD**

La présente intervention s'inscrit dans le Programme 2030 de développement durable des Nations unies. Elle contribue principalement à la réalisation progressive des ODD 2 (Éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire) et 8 (Travail décent et croissance durable), tout en contribuant aussi aux ODD 1 (Éliminer la pauvreté), 5 (Autonomisation des femmes) et 13 (Changement climatique).

### **5 MISE EN ŒUVRE**

#### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

#### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

#### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

N/A

#### **5.4 Modalités de mise en œuvre**

La Commission veillera au respect des règles et des procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu) Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

#### **5.4.1 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre (GIZ)**

La présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la GIZ.

Cette mise en œuvre implique la réalisation des produits suivants :

*Produit 1 : La sécurisation du foncier, la gestion durable des terres et la prévention des conflits agro-pastoraux sont renforcées en tenant compte des effets du changement climatique ainsi que les droits humains et le genre.*

*Produit 2 : La bancarisation des transferts financiers en milieu rural, l'accès facilité des petits producteurs, productrices et éleveurs aux financements de même que l'entreprenariat sont renforcés.*

*Produit 3 : La productivité et la durabilité de la culture du coton, des cultures vivrières de rotation et de l'élevage sont améliorées, en tenant compte des effets du changement climatique et les aspects genre.*

*Produit 4 : La politique sectorielle et le dialogue interinstitutionnel, incluant les acteurs du secteur privé et la société civile sont renforcés.*

Toutes les composantes seront mises en œuvre par la GIZ qui a été sélectionnée sur la base des critères suivants : résultats et l'expertise spécifique développée par la GIZ dans les domaines d'interventions mentionnés, notamment l'appui au secteur du coton et à la gouvernance locale rurale dans le bassin cotonnier au Cameroun. La GIZ a, en effet, mis en œuvre le projet COMPACI entre janvier 2013 et septembre 2016. Ce projet avait pour objectif global d'améliorer le revenu et la production vivrière (des paysans et paysannes) issus des systèmes de production basés sur le coton. La GIZ met également en œuvre un projet multi-pays (comprenant le Cameroun), dans le secteur coton. De ce fait, la GIZ dispose d'une très bonne connaissance du secteur coton, au Cameroun mais aussi dans d'autres pays, et de l'expertise interne et externe adéquate.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: conclusions de contrats et subventions, exécution des transactions financières, suivi des activités et des évaluations.

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, cette présente action pourra être mis en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 5.4.2.

#### **5.4.2 Passage du mode de gestion indirecte au mode de gestion directe en raison de circonstances exceptionnelles**

En cas d'échec des négociations avec la GIZ, le produit 1, 2, 3 et 4 pourrait être mis en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre suivantes :

##### **Subventions: (gestion directe)**

a) Objet de la ou des subventions

*Produit 1 : La sécurisation du foncier, la gestion durable des terres et la prévention des conflits agro-pastoraux sont renforcées en tenant compte des effets du changement climatique ainsi que les droits humains et le genre.*

*Produit 2 : La bancarisation des transferts financiers en milieu rural, l'accès facilité des petits producteurs, productrices et éleveurs aux financements de même que l'entreprenariat sont renforcés.*

*Produit 3 : La productivité et la durabilité de la culture du coton, des cultures vivrières de rotation et de l'élevage sont améliorées, en tenant compte des effets du changement climatique et les aspects genre.*

*Produit 4: La politique sectorielle et le dialogue interinstitutionnel, incluant les acteurs du secteur privé et la société civile sont renforcés.*

b) Type de demandeurs visés

Les organismes publics camerounais incluant la SODECOTON, les organisations internationales, les ONG et les opérateurs économiques présents au Cameroun.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, une subvention peut être octroyée sans appel à propositions à la SODECOTON. Cela se justifie du fait que les régions ciblées sont couvertes par la déclaration de crise et application des procédures flexibles, d'autre part certains produits de l'action ont des caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier de bénéficiaire en raison de sa compétence technique, de sa spécialisation.

### 5.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et de services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

### 5.6 Budget indicatif

|  | <b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b> | <b>Contribution indicative du BMZ (montant en EUR)</b> |
|--|--|--|
| Gestion indirecte avec la GIZ – voir section 5.4.1         | 9 400 000                                    | 7 000 000  |
| Évaluation (voir section 5.9) et Audit (voir section 5.10) | 80 000                                       |  |
| Communication et visibilité (voir section 5.11)            | 20 000                                       |  |
| <b>Total</b>   | <b>9 500 000</b>                             | <b>7 000 000</b>                                       |

### 5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

**Un Comité de pilotage (COPIL)** en charge de la supervision générale de l'action sera créé et co-présidé soit par l'ordonnateur national du FED (MINEPAT) soit par le ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) et la Délégation de l'Union européenne.

**Le COPIL** suivra de près les résultats afin de pouvoir en temps réel détecter les mesures éventuelles à prendre pour assurer l'efficacité et la performance de l'action. Dans ce comité de pilotage participeront notamment les représentants de la Sodécoton, de la CNPCC, des ministères de tutelle et des bénéficiaires, l'assistance technique, les responsables de la Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED, la GIZ, le BMZ et les partenaires avec des logiques d'intervention similaires dans les régions visées par l'action. La Délégation de l'UE au Cameroun y participera en qualité d'observateur.

Le COPIL se réunira en session ordinaire au moins une fois par an et aura pour rôle de valider les programmes de travail et les rapports d'activités soumis par les agences d'exécution. Des termes de référence spécifiques sur le mandat et le fonctionnement du COPIL seront préparés avant le démarrage de l'action.

L'ordonnateur national du FED, notamment la **Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (CAON-FED)** jouera un rôle particulier dans le suivi l'action à savoir : (i) la participation aux travaux du comité de pilotage en tant que membre, (ii) la participation aux missions clés (missions de suivi, missions d'évaluation) auxquelles elle sera systématiquement conviée et, (iii) la réception des copies des rapports périodiques d'avancement de l'action.

Compte tenu de l'envergure de l'action, le projet est en partie mise en œuvre par une Unité de coordination du projet (UCP), mise en place au sein de la Sodécoton par les entités en charge de l'action. L'UCP est assurée d'une autonomie opérationnelle par rapport à la SODECOTON.

### 5.8 Suivi de la performance et des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (produits et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs désagrégés correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

Les indicateurs relatifs aux ODD et, le cas échéant, les indicateurs définis d'un commun accord, par exemple dans le document de programmation conjointe, devront être pris en considération.

Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

En qualité de structure de suivi des ressources du FED, la CAON participe aux missions et réunions d'évaluations organisées respectivement par la Sodécoton, la GIZ et la DUE.

### 5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants multidisciplinaires. L'équipe d'évaluation comptera sur une expertise genre et droits humains.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage, en particulier pour la deuxième phase de l'action.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris pour la révision des politiques), en tenant compte en particulier de la dimension « politique sectorielle et dialogue institutionnel ».

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre

collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

#### **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Il est prévu qu'un ou plusieurs marchés de services d'audit pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

#### **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations juridiques pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité, qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine.

En ce qui concerne les obligations juridiques en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités responsables. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base des exigences de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne (ou de tout document ultérieur).

Des outils de communication adaptés au niveau d'éducation et de compréhension des bénéficiaires et titulaires des droits, notamment les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité, seront également développés et largement disséminés.

Sans préjudices des provisions des contrats de mise en œuvre, la Commission européenne se réserve le droit de publier les résultats, les indicateurs et les cibles du projet.

Il est prévu qu'un marché de service de communication et de visibilité pourra être conclu au titre d'un contrat-cadre.

## APPENDICE 1 : LISTE DES ACRONYMES

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>AFD</b>             | Agence française de développement   |
| <b>APROSTOC</b>        | Associations de producteurs stockeurs de céréales   |
| <b>ASGIRAP</b>         | Appui à la sécurisation et à la gestion intégrée des ressources agropastorales au nord Cameroun |
| <b>BAD</b>             | Banque africaine de développement   |
| <b>BADEA</b>           | Banque arabe de développement économique en Afrique   |
| <b>BEI</b>             | Banque européenne d'investissement  |
| <b>BM</b>              | Banque mondiale   |
| <b>CAON-FED</b>        | Cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED   |
| <b>CCSP</b>            | Cotton Climate Smart Profile  |
| <b>CICAM</b>           | Cotonnière industrielle du Cameroun   |
| <b>CIRAD</b>           | Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement             |
| <b>CMP-Agriculture</b> | Comité multi partenaires - Agriculture  |
| <b>CNPCC</b>           | Confédération nationale des producteurs du coton au Cameroun                                    |
| <b>COMPACI</b>         | Competitive African Cotton Initiative   |
| <b>COFIL</b>           | Comité de pilotage  |
| <b>CRS</b>             | Contrat de réforme sectorielle  |
| <b>CTS</b>             | Comité technique de suivi   |
| <b>DACC</b>            | Dispositif d'appui à la compétitivité du Cameroun   |
| <b>DPGT</b>            | Développement du paysannat et de gestion des terroirs   |
| <b>DSCE</b>            | Document de stratégie pour la croissance et l'emploi  |
| <b>EU</b>              | Union européenne  |
| <b>FAO</b>             | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture                             |
| <b>FBS</b>             | Farmer Business School  |
| <b>FED</b>             | Fonds Européen de Développement   |
| <b>FGRPCC</b>          | Fonds de gestion risque- prix de la filière coton Camerounaise                                  |
| <b>GIZ</b>             | Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération internationale allemande) |
| <b>IFC</b>             | Société financière internationale   |
| <b>IRAD</b>            | Institut de recherche agricole pour le développement  |
| <b>MINADER</b>         | Ministère de l'agriculture et du développement rural  |
| <b>MINDACF</b>         | Ministère du domaine, du cadastre et des affaires foncières                                     |
| <b>MINEPAT</b>         | Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire                  |
| <b>MINEPIA</b>         | Ministère de l'élevage des pêches et industries animales  |
| <b>MINJEC</b>          | Ministère de la jeunesse et de l'éducation civique  |
| <b>MINMAP</b>          | Ministère des marchés publics   |
| <b>MINPMESA</b>        | Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat          |
| <b>MINTP</b>           | Ministère des travaux publics   |
| <b>OIM</b>             | Organisation internationale des migrations  |
| <b>OIT</b>             | Organisation internationale du travail  |

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>OPA</b>       | Organisations professionnelles agro-pastorales                            |
| <b>PADER</b>     | Programme d'appui au développement rural                                  |
| <b>PANEJ</b>     | Plan d'action national pour l'emploi des jeunes                           |
| <b>PARIC</b>     | Programme d'appui au retour des immigrants camerounais                    |
| <b>PARI-JEDI</b> | Programme d'aide au retour et à l'insertion de la jeunesse de la Diaspora |
| <b>PIN</b>       | Programme indicatif national  |
| <b>PNDP</b>      | Programme national de développement participatif                          |
| <b>PNIA</b>      | Plan National d'investissement agricole                                   |
| <b>RCP</b>       | Stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix               |
| <b>SCV</b>       | Système de culture sous couverture végétal                                |
| <b>SDSR</b>      | Stratégie de développement du secteur rural                               |
| <b>SMIC</b>      | Société mobilière d'investissement du Cameroun                            |
| <b>Sodécoton</b> | Société de développement du coton du Cameroun                             |
| <b>UCP</b>       | Unité de coordination du projet   |

## APPENDICE 2 – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

|  | Chaîne des résultats:<br>principaux résultats attendus   | Indicateurs   | Sources des données  | Hypothèses   |
|--|--|---|--|--|
| <b>Impact<br/>(objectif<br/>général)</b> | <i>Améliorer la situation socio-économique et les revenus des populations rurales dans une perspective de préservation des ressources naturelles dans le bassin cotonnier du Cameroun.</i> | <p>1. <i>Revenu moyen des petits producteurs du bassin cotonnier qui ont reçu l'appui de l'action (désagrégé par sexe et âge).</i></p> <p>2. <i>Ecosystèmes agricoles et pastoraux où des pratiques de gestion durable ont été introduites avec le soutien du projet (en Ha) (CRUE 2.4).</i></p>  | <p>1) Collecte par échantillonnage auprès des producteurs/trices. (Analyse du système d'exploitation) Données désagrégées par sexe et âge..</p> <p>2. Documentation projet/ SODECOTON.</p> | <i>Sans objet</i>  |
| <b>Effet(s)<br/>direct(s)</b>            | OS1 : Renforcer l'emploi en milieu rural et la durabilité des systèmes de production au changement climatique.   | <p><i>Objectif spécifique (OS) 1.1. Nombre d'emplois directs créés (indicateur ODD) dont X % pour les femmes. (CRUE 2.11)</i></p> <p><i>OS1.2 Nombre d'emplois soutenus (indicateur ODD), dont X % pour les femmes.</i></p> <p><i>OS1.3 Pourcentage de producteurs appuyés par l'action pratiquant une agriculture durable (agriculture de conservation, approche de l'agriculture intelligente face au climat, etc.)</i></p> | <p>OS1.1) Rapport d'activités.</p> <p>OS1.2) Rapport d'activités.</p> <p>OS3-1.3) Rapport d'activités Données désagrégées par sexe et âge.</p>   | <p>La situation sécuritaire ne se dégrade pas et permet de mettre en œuvre l'action.</p> <p>Le cours du coton au niveau international reste favorable.</p> |
| <b>Produits</b>                          | Produit 1 :<br>La sécurisation du foncier, la gestion durable des terres et la prévention des conflits agro-pastoraux sont renforcées.   | 1.1. Nombre de conflits fonciers dans les communes cibles traités et résolus avec l'appui de l'action.  | 1.1. Documentation des commune.s   | <p>L'impact des aléas climatiques affectant la production de coton est limité.</p> <p>Le Gouvernement</p>  |

|  |   |   |   |  |
|--|---|---|---|--|
|  | <p>Produit 2 :<br/>La démonétisation des transferts financiers en milieu rural, l'accès facilité des petits producteurs et productrices et éleveurs aux financements de même que l'entrepreneuriat sont renforcés.</p> <p>Produit 3 :<br/>La productivité et la durabilité de la culture du coton et des cultures vivrières de rotation et de l'élevage sont améliorées, en tenant compte des effets du changement climatique et les aspects genre.</p> <p>Produit 4 :<br/>La politique sectorielle et le dialogue institutionnel, incluant les acteurs du secteur privé et la société civile sont renforcés.</p> | <p>2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de services financiers adaptés par les établissements financiers appuyés par l'action (ODD) (désagrégé par âge et sexe CRUE 2.13b).</p> <p>2.2 Nombre de personnes qui ont bénéficié d'appui de cette action pour le développement de leurs compétences ou de formation professionnelle (formations techniques et d'entrepreneuriat) et qui ont acquis de nouvelles compétences.</p> <p>3.1 Niveau de rendement des exploitations appuyées par l'action pratiquant une agriculture durable.</p> <p>4.1. Nombre de changements induits dans la filière par les recommandations du dialogue entre parties prenantes.</p> | <p>2.1. Rapport d'activités du projet ; données des EMF<br/>Données désagrégées par sexe et âge.</p> <p>2.2 Rapport d'activités du projet<br/>Données désagrégées par sexe et âge.</p> <p>3.1. Rapport d'activités du projet<br/>Données désagrégées par sexe et âge.</p> <p>4.1) Documentation MINADER/ SODECOTON.</p> | <p>camerounais et les partenaires considèrent comme prioritaire le développement du bassin cotonnier et du secteur coton, y compris le renforcement des capacités des producteurs et de l'outil industriel.</p> <p>L'approche genre et droits humains est intégrée dans la planification des politiques publiques (politique de l'emploi respectueuse des droits des travailleurs et travailleuses, sensibilité genre, prise en compte des droits des populations en situation de vulnérabilité, etc.).</p> <p>La gouvernance de la Sodécoton est bonne et contribue au redressement du secteur coton.</p> |
|--|---|---|---|--|